

RÉFORME POLICIÈRE

Une chorale des villes contre la police unique

Les polices municipales vaudoises ont martelé hier leur credo: elles ne veulent pas d'une police unique. Et de réitérer leur soutien à la convention canton-communes que devrait examiner cette semaine une commission du Grand Conseil.

Le protocole d'accord passé entre l'Etat, l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises «est un travail sérieux, un véritable partenariat», a tenu à rappeler Jean-Daniel Carrard, président de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, lors d'une conférence de presse à Lausanne. Rien à voir avec l'initiative des gendarmes vaudois pour une police unique. «C'est une OPA inamicale», s'exclame même l'Yverdonnois Jean-Daniel Carrard. «Les policiers municipaux ne peuvent pas accepter cette façon de faire».

Même son de cloche de la part du municipal lausannois en charge de la Police et des Sports, Marc Vuilleumier. La convention est «réaliste car elle est le fruit de négociations entre partenaires». Et d'ajouter que ce protocole permettra de clarifier et de corriger la situation actuelle, mais également de conserver ce qui va bien. «Comme la police urbaine de proximité, très appréciée par la population», précise M. Vuilleumier, à l'occasion de la présentation d'un fascicule sur le protocole destiné aux communes vaudoises.

Pour les partisans de la convention, c'est au peuple que doit revenir le dernier mot. Le Grand Conseil ne doit pas lui confisquer la possibilité de pouvoir s'exprimer sur ce sujet, a défendu le popiste.

Lyonel Kaufmann, municipal à La Tour-de-Peilz, renchérit: «Seul un vote populaire peut mettre fin à ce désordre institutionnel: l'initiative tord le principe qui veut que celui qui applique la loi n'est pas celui qui fait la loi.» Le socialiste fustige aussi les conséquences financières de la police unique: «une énigme à 240 millions».

Pour la libérale Claudine Wyssa, le modèle de police unique «tel qu'il est présenté aujourd'hui» n'implique pas la responsabilité des autorités communales, «qui ne pourraient rien définir, mais seulement être consultées». ATS/JC